

le **RÉSEAU** **SOCIALE** de la

cgf

Lettre d'information — mai 2021

N° 1

ÉDITO **CAP SUR LA RECONQUÊTE DE NOTRE SÉCU !**

Le pôle Santé et reconquête de la Sécurité sociale vous présente le premier numéro du « Réseau de la Sociale ».

Parce que la Sécu est avant tout un projet de société reposant sur la capacité des travailleurs et travailleuses à décider par eux et pour eux-mêmes, et de mettre en place les conditions de leur mieux-être, l'objectif de cette publication est d'informer les militants de ce qui se passe dans ces conseils pour qu'ils et elles puissent s'en saisir.

Dans chaque parution, un édito portera sur la reconquête de la Sécu et quatre rubriques permettront à nos mandatés, qui vous représentent au sein des quatre caisses de Sécu (Cnam, Cnav, Cnaf et Acof), de vous tenir au courant des débats et des décisions importantes prises en conseil d'administration. Une dernière rubrique vous présentera les différents outils que nous construisons au service pour la reconquête de la Sécu.

Pour l'heure, la grosse actualité des mois à venir est celle du renouvel-

lement des mandatés au sein des caisses locales de Sécurité sociale. **En janvier 2022, les UD et les comités régionaux devront nommer les administrateurs des caisses qui siègeront pour les quatre prochaines années. Ces mandats sont essentiels pour que partout, dans chaque territoire, revivent la démocratie sociale et une réponse aux besoins des travailleurs, des travailleuses, de leurs familles, et de leur entourage.**

En plus d'être des outils d'émancipation, au service des travailleurs et des travailleuses et de l'intérêt général, le mandat d'administrateur est un outil syndical fort. Les politiques de Sécurité sociale, impactent fortement la population et concernent leur quotidien, leurs conditions de vie, leur dignité et leur territoire. Les mandatés sont les représentants de ces travailleurs et travailleuses au sein des caisses: ils peuvent

suivre les dossiers, informer leurs collègues et camarades, ils peuvent faire remonter les besoins du territoire et influencer pour la mise en place des services de proximité.

C'est dans ce cadre que le pôle revendicatif Reconquête de la Sécurité sociale propose des journées d'études localement afin d'anticiper et de préparer ces nouvelles mandatures. Il propose également une formation à Courcelles pour tous les militants qui souhaitent s'engager et mettre en place des collectifs dans le but d'entreprendre des actions de reconquête (voir rubrique outils, page 4).

Cette période de crise sanitaire, économique et sociale nous montre toute la puissance et l'efficacité de la Sécurité sociale, un système cohérent de réponse aux besoins et de protection face aux aléas, c'est pourquoi nous devons continuer de nous mobiliser pour la reconquête de la Sécurité sociale !

SOMMAIRE

ÉDITO

Cap sur la reconquête de notre Sécu !

Page 1

DES NOUVELLES DES CAISSES

CNAM, CAF, CNAV... le point sur l'actualité des caisses

Pages 2 et 3

NOS OUTILS POUR LA RECONQUÊTE

Le pôle se tient à votre disposition !

Page 4

CNAM

Actualité – Le problème de la vaccination est avant tout un problème de pénurie

Nous avons souligné qu'au-delà de l'agitation médiatique sur les vaccinodromes, le problème principal était le manque de doses et le fait que la vaccination piétinait – avec les conséquences en termes de nombre de malades en réanimation et de décès supplémentaires évitables que l'on connaît.

En ce qui concerne les autotests, nous avons insisté sur le retard à la mise à

disposition de cet outil de lutte contre l'épidémie et le fait que le lobby des pharmaciens avait obtenu la limitation de leur vente en officine alors que, dans de très nombreux pays, ils sont disponibles dans les commerces classiques. L'argument de la sécurité ne tient pas au regard de ce qui existe pour les tests de grossesse ou les préservatifs.

DIPA – L'assurance maladie ne peut être la vache à lait de l'État

Sous cet acronyme se cache la demande d'indemnisation pour perte d'activité pour les professionnels de santé libéraux. La délégation CGT a remis en cause le financement par l'assurance maladie de la perte de revenus des professionnels de santé libéraux. Nous avons clairement signifié que ce n'était pas à l'assurance maladie, donc aux cotisants, de financer ces aides. En effet, les cotisations sont là pour financer des prestations et non assurer le maintien des revenus de travailleurs indépendants. Comme pour les autres secteurs d'ac-

tivité, il est de la responsabilité de l'État d'assurer cette mission sur ses crédits propres qui feront partie de la « dette Covid ». Il s'agit une nouvelle fois d'un transfert de charges sur la Sécurité sociale à qui il sera demandé de nouveau de faire des économies du fait de son manque de recettes dans les années à venir.

Cet avis a été repris par plusieurs autres membres du Conseil, malgré les arguments du directeur général tendant à justifier la politique du gouvernement.

Prévention de la désinsertion professionnelle – Vers un dispositif dégradé ?

Le point PDP (prévention de la désinsertion professionnelle) a consisté d'une part en la présentation d'un bref rappel sur le projet de loi santé au travail, d'autre part en un point sur l'expérimentation PDP.

Outre quelques demandes de précisions sur les données chiffrées peu explicites voire peu probantes, outre notre questionnement sur la place et le rôle déjà joué par le service social,

nous avons demandé que ce sujet majeur :

1. Fasse l'objet d'un travail plus approfondi au sein de la Corpass ;
2. Soit relayé dans chaque caisse primaire concernée par l'expérimentation afin que localement les conseils soient également acteurs, du moins observateurs informés du dossier.

CAF

Loi ASAP – Le secteur de la petite enfance en danger

Jeudi 15 avril, les administrateurs de la CNAF étaient saisis sur le décret relatif aux services aux familles issu de la loi ASAP (loi d'accélération et de simplification de l'action publique). Pour la CGT, ce projet de décret relatif aux services aux familles est avant tout très favorable aux gestionnaires des structures petite enfance. La longue consultation dont se vante le Gouvernement n'a jamais permis un semblant d'accord avec les représentants des organisations de professionnels de la petite enfance et les mobilisations des personnels se multiplient depuis deux ans à l'initiative de la CGT et du collectif « Pas de bébé à la consigne », sans que le Gouvernement daigne entendre leurs revendications.

Ce projet de loi, néfaste pour les conditions de travail des salariés mais aussi pour la qualité d'accueil des enfants, prévoit une baisse des qualifications et de l'encadrement, une réduction des surfaces d'accueil, une augmentation des enfants accueillis par adulte et en surnombre de façon annuel. Il prévoit également la prise en charge de tâche relevant du secteur médical par les salariés et le développement accru des maisons assistantes maternelles.

Comme un écho à la forte contestation des personnels, le CA de la CNAF vient de donner un avis défavorable à ce projet de décret. L'ensemble des organisations syndicales (CGT, CFDT, FO, CFE-CGC et CFTC) ont voté contre, estimant cette loi dangereuse pour la sécurité des tout-petits. Sans surprise, le Medef et la CPME applaudissent des deux mains ce décret qui servira avant tout les intérêts des gestionnaires en particulier les gestionnaires des structures

marchandes à but lucratif afin que leurs profits puissent augmenter. Pour approfondir, voir notre analyse détaillée des effets de la loi ASAP sur le secteur de la petite enfance sur le site [analyses et propositions](#).

Réforme du calcul des aides au logement – Les allocataires pénalisés et des salariés sous pression

Depuis janvier 2021, une réforme des modalités de calcul des APL est appliquée. Dorénavant ce sont des actualisations trimestrielles qui sont prises en compte, au lieu des revenus N-2.

Rompant avec un discours élogieux de la direction de la CNAF sur les bienfaits de la réforme, les administrateurs CGT ont constaté et dénoncé une perte de droit pour un nombre important d'allocataires – environ 40 % d'après les premières estimations.

La précarisation s'accroît du fait de ce dispositif et de la non-revalorisation des barèmes excluant bon nombre d'allocataires.

La CGT demande la revalorisation urgente des barèmes afin d'augmenter l'aide au logement et de permettre l'accès au droit à un plus grand nombre d'allocataires.

Pour ne rien arranger, le système informatique en pleine transformation ne semble pas en mesure d'absorber les nombreuses sollicitations dues à cette réforme qui met en difficulté les allocataires et les salariés de la branche. Les bugs et les retards de dossiers s'accumulent dans les caisses, faisant craindre des problèmes de traitement en cascade pour toutes les prestations.

CNAV

Convention de partenariat tripartite CNAV/ Pôle emploi/Unedic – Attention aux impacts sur les assurés

En mai sera signée une nouvelle convention de partenariat entre la CNAV, l'Unedic et Pôle emploi. La dernière convention de partenariat remonte à 2004.

Cette ancienne convention ne comportait aucune mention du service à rendre au demandeur d'emploi concernant l'information sur la transition entre un régime d'indemnisation et le régime de retraite. L'objet de cette convention est d'améliorer la qualité de service rendu, de simplifier les démarches administratives des assurés, de prévenir les indus. Il s'agit notamment d'offrir aux demandeurs susceptibles de partir à la retraite une continuité de service entre Pôle emploi et la caisse vieillesse.

Pour la CGT, cette convention doit être effective sur le plan national comme en région. Il est donc nécessaire que

les moyens soient mis en œuvre pour pallier le non-recours et les situations de ruptures de droits et/ou de ressources.

Les moyens humains, temporels et financiers doivent être mis au service de cette convention au profit des bénéficiaires, tant à Pôle emploi que dans les Carsat.

Il s'agit donc de rompre avec les logiques de suppressions d'emploi, de réduction de l'accueil physique par la suppression d'agences.

Les agents de Pôle emploi font face à une réforme de l'assurance chômage qui va impacter fortement les bénéficiaires, il ne s'agit pas de les surcharger.

Si la CGT s'oppose à la réforme de l'assurance chômage et en réclame le retrait, cette convention nécessite des moyens pour sa mise en œuvre.





7 au 11 juin à Courcelles

Première session
de formation
protection sociale
et Sécurité sociale

Le pôle se tient à votre disposition !

Le pôle met en place une formation complète dont la première session aura lieu du 7 au 11 juin à Courcelles sur la protection sociale et la Sécurité sociale, la cohérence du système de Sécurité sociale, des attaques qu'il subit, et la cohérence du projet que la CGT revendique. L'objectif premier de cette formation est d'outiller idéologiquement et matériellement les militants pour mener des actions servant la reconquête de la Sécurité sociale. Elle a pour but de développer les compétences nécessaires de nos camarades pour qu'elles et ils soient à même d'animer, de construire ou d'intervenir dans des actions de reconquête de la Sécurité sociale.

Nous nous tenons aussi à disposition des comités régionaux et UD pour réaliser des modules plus courts d'une journée.

Des formations politiques et techniques en direction des mandatés seront proposées suite à leur entrée en fonction.

Nous sommes en cours de construction d'un système de réseau social entre nos mandatés, nos organisations et nos conseillers nationaux afin que les échanges soient plus fréquents, soutenant et faciles pour une réponse plus adaptée aux besoins des mandatés.

En attendant, si vous avez des questions ou besoin d'échanger avec vos représentants au conseil national ou avez besoin de conseils du pôle, vous pouvez écrire à nos chefs de file et à notre secrétariat.

Pour la CNAM: Bernadette Hilpert, b.hilpert@cgt.fr, **pour la CNAF:** Joël Raffard, joel.raffard@cgt.fr, **pour l'Acoss:** Pierre-Yves Chanu, act-ecopyc@cgt.fr.

Secrétariat commun: Karima Ghenim, k.ghenim@cgt.fr.

Pour la CNAV: Christian Letellier, c.letellier@cgt.fr, **secrétariat:** Christine Dufflot, c.dufflot@cgt.fr.

Pour des questions liées à la campagne « Reconquête de la Sécurité sociale » et au renouvellement des mandatés: i.delouette@cgt.fr, f.clamens@cgt.fr.

Par ailleurs, le pôle produit des notes, analyses et synthèses le plus régulièrement possible tant sur l'actualité que sur les fondements de notre système et les progrès que nous portons. Ces notes sont disponibles sur le site [Analyses et propositions](#) de la CGT.

Dans l'onglet « santé-sécu » vous trouverez nos notes classées par thèmes.

Vous y trouverez par exemple:

- une note sur [la cotisation sociale et sur la manière de la légitimer face à l'impôt](#);
- un dossier sur le [pôle public de santé](#) que nous revendiquons face à la gestion désastreuse de l'industrie du médicament en France;
- ou encore notre [livret revendicatif sur la protection sociale du XXI^e siècle](#).

Nous serons amenés très prochainement à mettre en ligne plus d'analyses.

DANS L'ATTENTE DE VOUS RENCONTRER, FAISONS VIVRE LA RECONQUÊTE DE LA SÉCU !